# LES MOTIFS ABSOLUS DE REFUS

## *APRAM 3 DÉCEMBRE 2021*

GUILLAUME LOBRE

# Décision du Tribunal T-663/19 Hasbro Inc contre EUIPO du 21 avril 2021

**La Mauvaise Foi (59)(1)(b)**

Si les dépôts réitérés d'une marque ne sont pas interdits, un tel dépôt effectué afin d'éviter les conséquences du défaut d'usage est jugé de mauvaise foi.

## Classes 9, 16, 28 et 41

# MONOPOLY

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-157/20 du 10 février 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

Les produits et services concernés peuvent être regroupés dans une seule et même catégorie d'une homogénéité suffisante, pour lesquels la dénomination est jugée descriptive.

**classes 9, 16 et 41**

**Lichtyoga**

MARQUE

jugée descriptive



Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-178/20 du 12 mai 2021
# Bavaria Weed GmbH c/ EUIPO

**Contrariété à l'ordre public ou aux bonnes mœurs (7)(1)(F)**

La marque fait la promotion du cannabis ou le banalise, et est ainsi jugée contraire à l'ordre public.

**Classes 35, 39, 42 et 44 (services en relation avec le cannabis et les médicaments)**

BavariaWeed

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-481/20 du 16 Juin 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

La marque peut avoir plusieurs significations et oblige un certain processus cognitif. Celle-ci est distinctive, la descriptivité de la marque n'ayant pas été examinée par l'EUIPO en l'espèce.

**Classes 6, 9, et 17 (écrans métalliques, câbles, gaines isolantes)**

**COOLTUBE**

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-668/19 du 7 Juillet 2021

## Classes 6, 29, 30, 32 et 33

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

La marque sonore déposée pour des boissons désigne un élément fonctionnel et se caractérise par une excessive simplicité. Celle-ci n'est donc pas distinctive.

APRAM 3 Décembre 2021

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal du 25 novembre 2020 T-862/19

## Classe 32 dont bières et Classe 33 (Boissons alcoolisées et vins)

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

L'étiquette ne diverge pas suffisamment des habitudes du secteur et ne saurait être perçue comme un indicateur de provenance commerciale.

T mark conseils

# Arrêt du tribunal T274/20 du 15 septembre 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

La présomption de validité de la marque enregistrée limite l'obligation de l'EUIPO à examiner les faits pertinents qui pourraient le conduire à appliquer les motifs absolus de refus.

**Classe 33 : « Vins de champagne »**

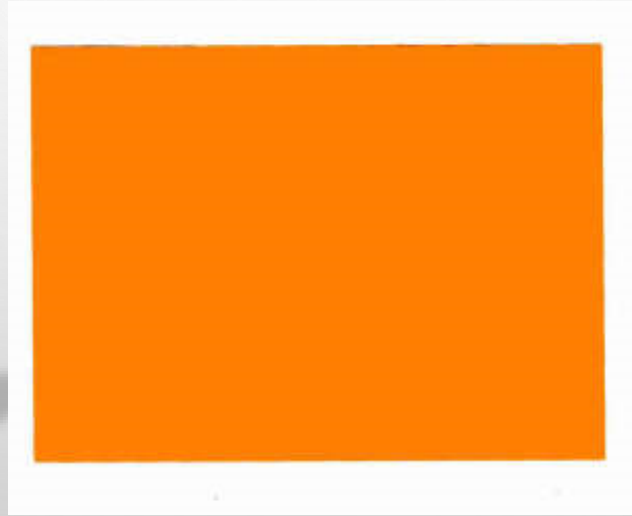

**Décision**

**annulée**



Tmark conseils

# Arrêt du tribunal T-193/18 du 24 mars 2021

## Classe 7 : « Tronçonneuses »

| Représentation du signe (7)(1)(a) |
| --- |
| Le signe est bien un agencement systématique associant les couleurs concernées de manière prédéterminée et constante, la marque est distinctive. |

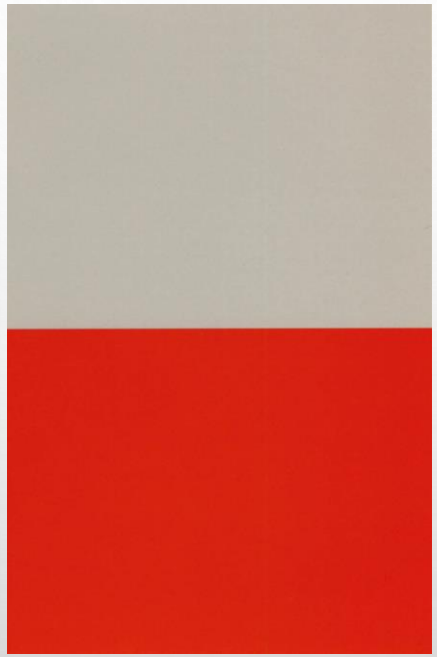

Tmark conseils

# Arrêt du tribunal Guerlain T-488/20 du 14 juillet 2021

## Classe 3 : « Rouges à lèvres »

**caractère distinctif (7)(1)(b)**

Le signe est jugé suffisamment éloigné des pratiques du secteur pour être distinctif en dépit de l'importante diversité des formes déjà présentes sur le marché

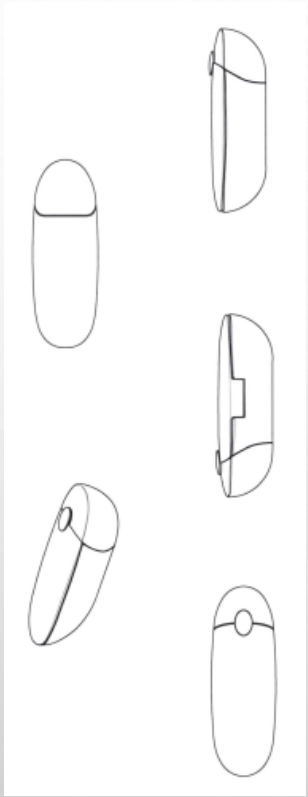

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-489/20 du 8 septembre 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

La forme baume à lèvres n'est pas assez éloignée des pratiques du secteur pour être jugée distinctive, une forme ovoïdale étant l'une des formes possibles du marché.

## Classes 3,5 et 21

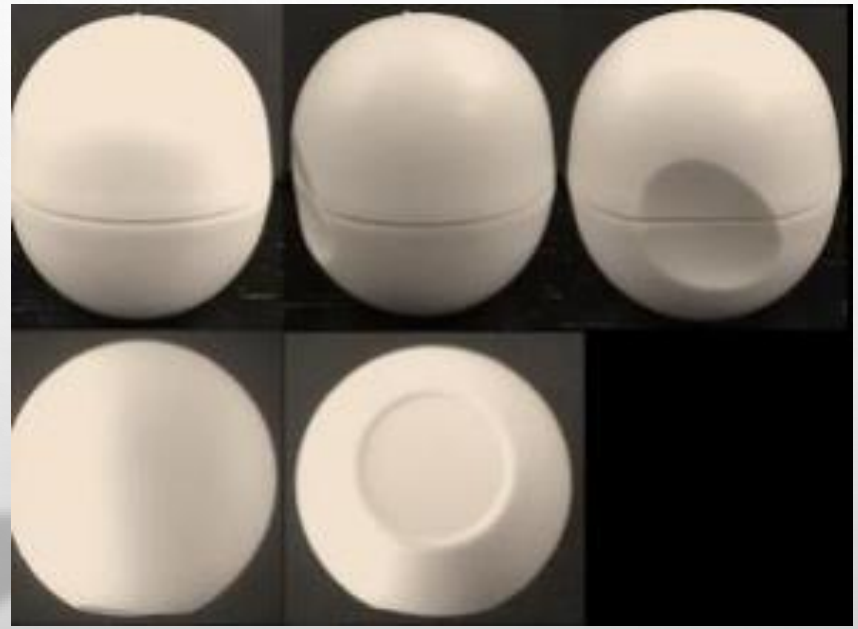

MARQUE

NON DISTINCTIVE



T mark conseils

# Arrêt du tribunal Affaire T-810/19 du 14 juillet 2021

| Caractère Distinctif (7)(1)(b) | Caractère Descriptif (7)(1)(c) |
|---|---|
| Aucun lien ne peut être établi avec les produits. Celle-ci n'a pas de caractère laudatif ou descriptif : « BODY SECRETS » n'est pas « BEAUTY SECRETS » !! | |

**classes 3, 5 et 25**

BODYSECRETS

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-253/20 du 20 Janvier 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

**La marque ne désigne pas directement une des caractéristiques du produit et oblige un certain processus cognitif. Celle-ci est distinctive.**

## Classes 29,30 et 32 (succédanés de produits laitiers)

## IT'S LIKE MILK BUT MADE FOR HUMANS

Tmark conseils

# ARRÊT DU TRIBUNAL T-386/20 DU 7 juillet 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

**Ni la structure incorrecte (ici, adjectif après le nom), ni l'ajout de la virgule ne sont suffisants pour altérer le rapport direct et concret entre la signification du signe et les caractéristiques des produits en cause de la marque, qui est jugée descriptive.**

**Classe 9** : « Dispositifs à semi-conducteurs ; semi-conducteurs ; disques SSD ; mémoires pour ordinateurs ; dispositifs de mémoire pour ordinateurs ; modules de mémoire pour ordinateurs ; cartes de circuits imprimés ».

**INTELLIGENCE, ACCELERATED**

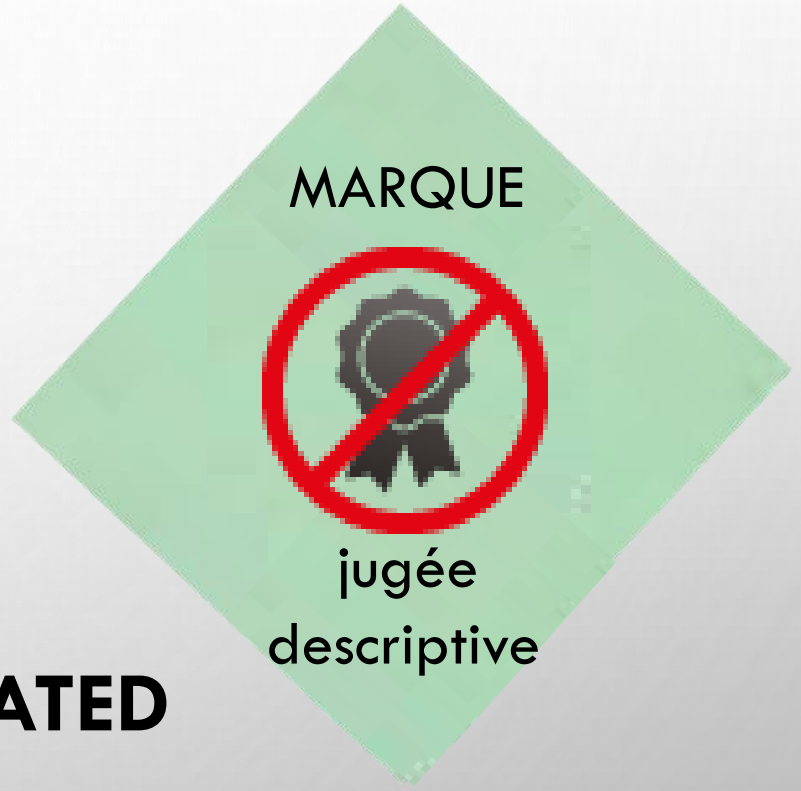




Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal du 21 avril 2021 T-455/20

**Constitué exclusivement par la forme du produit nécessaire à l'obtention d'un résultat technique (7)(1)(e)(ii)**

La marque figurative est **nécessaire à l'obtention du résultat technique recherché pour le produit concret concerné** qui faisait l'objet d'un brevet.

## **Classe 17** : Joints de pénétration en plastique ou en caoutchouc pour câbles et tuyaux

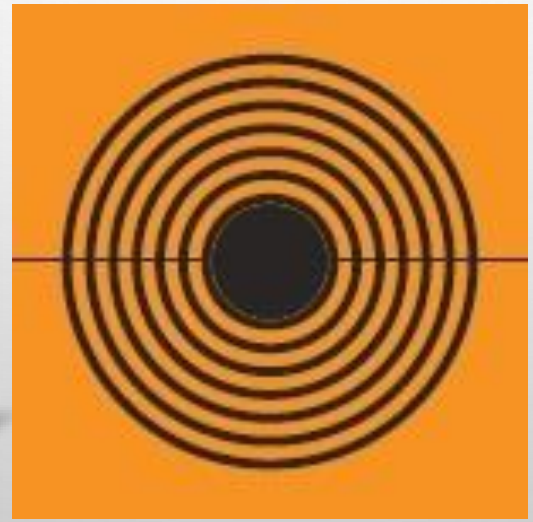

APRAM 3 Décembre 2021

T mark conseils

# Arrêt de la cour de justice de l'Union Européenne affaires jointes C-818/18 P et C-6/19 P 3 juin 2021

**Constitué exclusivement par la forme nécessaire à l'obtention d'un résultat technique (7)(1)(e)(ii)**

Une rainure isolée d'un pneu peut constituer une marque car ce n'est pas la forme du produit lui-même ou une partie significative de celui-ci.

## Classe 12 (pneumatiques)

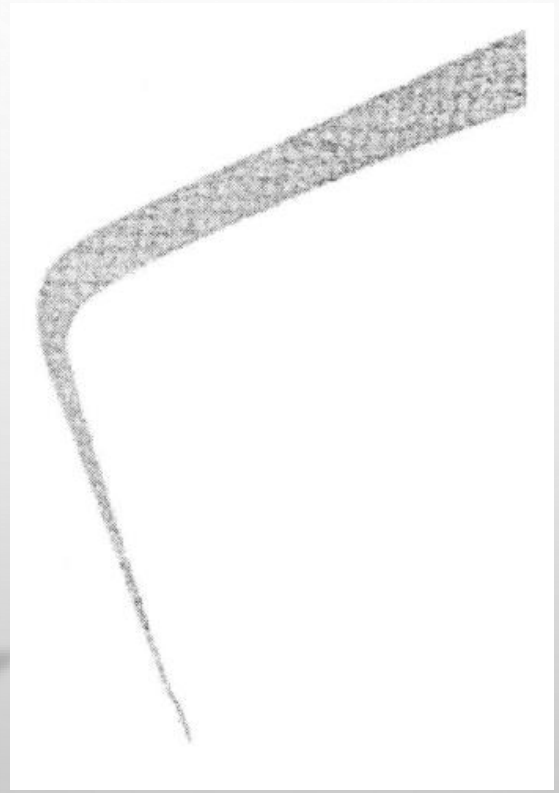

MARQUE

Jugée non technique



T mark conseils

# Arrêt du Tribunal T-878/19 du 17 mars 2021

**Les signes devenus usuels (7)(1)(d)**

La démonstration du caractère usuel ne saurait se limiter à des cas isolés ou a des exemples sporadiques car **cette disposition établit un seuil qualitatif et quantitatif élevé.**

## classes 18, 25 et 28

(produits pour partie en relation avec des chiens ou vêtements, sacs , articles en relation avec le cuir et articles de sports)

# K-9

Signe

jugé non usuel



T mark conseils

# Arrêt du tribunal T-130/20 du 9 juin 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

L'élément verbal ne renvoie pas aux caractéristiques des produits, le lien n'étant pas direct. La marque n'est pas descriptive.

**classe 34 ( tabac, nicotine, cigarette)**

SIENNA SELECTION

Tmark conseils

# Arrêt du tribunal T854/19 DU 2 juin 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

L'élément verbal ne renvoie pas à l'origine des produits, la région n'étant pas connu du public pertinent pour les produits et services concernés.

**Classe 11** (Meubles) et **Classe 35** (Services de vente au détail de meubles, y compris vente au détail en ligne)

MONTANA

Tmark conseils

# Arrêt du tribunal T-93/20 du 24 mars 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

Les noms de bâtiments historiques peuvent constituer une marque.

**Classe 16** : « Matériel de filtrage en papier »
et **classe 30** : « Café, thés, cacao et leurs succédanés ; produits de boulangerie et de confiserie ; sucres, édulcorants naturels ».

WINDSOR-CASTLE

Jugement

annulé



T mark conseils

# Arrêt du tribunal T3/21 du 6 octobre 2021

**Caractère Distinctif (7)(1)(b)**

Le terme concerné nécessite un effort d'interprétation, le sentiment évoqué étant subjectif et sans référence immédiate à une caractéristique objective des produits.

## Classes 5 et 32

(Vitamines; boissons énergétiques)

**UNSTOPPABLE**

Tmark conseils

# Arrêt du Tribunal T-287/20 du 27 janvier 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

Un élément graphique ne peut « sauver » la marque que s'il est en lui-même non descriptif, et notamment, s'il apporte une « *plus value créatrice* ».

**Classe 5,29,30 et 32** (alimentation et boissons )

EGGY FOOD

MARQUE

jugée descriptive



Tmark conseils

# ARRET du tribunal du 14 juillet 2021 T-527/20

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

L'élément verbal et figuratif renvoient à la cuisine et ainsi à la destination des produits, la marque est descriptive.

## classe 29 et 30

( produits d'alimentation)

MARQUE

jugée descriptive



Tmark conseils

# Arrêt du tribunal T-437/20 du 25 février 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

Il n'existe pas d'écart perceptible entre le signe et la simple somme des éléments qui le composent.

**classe 3** ( produits de protection solaire)

**ULTRASUN**

MARQUE

jugée descriptive



Tmark conseils

# ARRÊT DU TRIBUNAL T-809/19 DU 24 février 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

L'élément verbal renvoie à une expression déjà connue par le public pertinent et est beaucoup utilisé par les journalistes, la marque est jugée descriptive.

classe 41
(éducation et sport)

**El CLASICO**

MARQUE

jugée descriptive



Tmark conseils

# Arrêt du tribunal T-622/20 du 14 juillet 2021

**Caractère descriptif (7)(1)(c)**

« cachet » est synonyme de « comprimé », à avaler et non de pastille à dissoudre, votre marque est jugée descriptive pour les produits pharmaceutiques et distinctive pour les « produits d'hygiène à usage médical »

**classe 5** (produits pharmaceutiques, produits d'hygiène)

**CACHET**

Tmark conseils

APRAM

# LES MOTIFS ABSOLUS DE REFUS

## *APRAM 3 DÉCEMBRE 2021*

# MERCI !

Tmark conseils